

comparant le 47^e avec d'autres régiments, en particulier avec les « Midis » dont le courage au feu a été mis en doute au début du conflit.

À l'issue de son compagnonnage avec le 47^e RI de 1914 à 1919, E. Le Gall rejoint le camp des historiens qui privilégient l'explication de l'endurance des Poilus par « la culture professionnelle des combattants qui est indissociable de l'idée de culture de guerre » (p. 258). Dans son « métier de soldat », le Poilu retrouve certains des gestes professionnels du temps d'avant, celui où il était travailleur de la terre. La guerre serait-elle alors un creuset ?

Didier GUYVARC'H

Yann LAGADEC, *Faire son deuil, construire les mémoires. Les monuments de la Grande Guerre dans les Côtes-d'Armor (1914-2020)*, Pabu, Éditions À l'ombre des mots, 2020, 333 p.

Les monuments aux morts de la Première Guerre mondiale ont suscité l'intérêt des historiens français depuis les années 1980. La bibliographie qui figure à la fin du livre de Yann Lagadec n'est ni la recherche d'une caution, ni celle d'un rituel obligatoire, ni une convention. Elle permet, grâce à un croisement de l'espace et du temps, de faire un état historiographique d'un sujet sacralisé dès la sortie de la Grande Guerre. L'écart chronologique entre la construction des monuments aux morts et la publication des recherches historiques peut être estimé à environ soixante ans. Ce long délai est l'illustration de l'intensité de la mémoire collective qui masque parfois l'histoire. C'est au moment où disparaissent les anciens combattants, porteurs de la mémoire vive de la guerre, que les monuments intéressent les chercheurs. La lecture de la bibliographie pose la question du cadre spatial retenu. Le classement des différents ouvrages et articles suggère un emboîtement des territoires commémoratifs, de la commune à la région ; ainsi, les Côtes-du-Nord participent avec les quatre autres diocèses bretons à l'édification du mémorial de Sainte-Anne-d'Auray de 1922 à 1932. L'historiographie des années 1980 a privilégié les approches générales, à la manière d'Antoine Prost qui, en 1984, fait intégrer les monuments aux morts dans *Les lieux de mémoire*¹⁹. Les travaux sur la Bretagne ont été lancés par des chercheurs en sciences politiques soucieux d'établir un modèle, un guide de lecture transférable à d'autres territoires. Depuis la fin des années 2010, les publications se sont multipliées ; elles concernent le plus souvent un ensemble de communes, voire un département. Le livre de Y. Lagadec est le produit de cette évolution historiographique et de sa réflexion sur le devenir de ces « pierres levées ».

19. PROST, Antoine, dans Pierre NORA (dir.), *Les lieux de mémoire. I. La République*, Paris, Gallimard, 1984, p. 195-225.

La vague de construction des monuments aux morts de la guerre de 1914-1918 est inédite. Elle concerne la plupart des 392 communes du département des Côtes-du-Nord. Selon Annick Mévellec²⁰, 340 mémoriaux sont édifiés de 1916 à 1940 ; selon Y. Lagadec, qui étend son inventaire jusqu'en 2018, entre 360 à 370. Pour aborder ces pierres du souvenir, les sources sont nombreuses, régulières, accessibles. Ce livre est ainsi un guide présentant les ressources disponibles ; une très abondante documentation photographique est mise à disposition du lecteur pour découvrir et comprendre ces assemblages de pierres plus que séculaires.

Le monument aux morts est un produit de la démocratie locale. La décision de la construction est prise en conseil municipal. Elle est parfois très précoce : à Quemper-Guézennec, les élus décident du principe dès le 15 juillet 1915. La majorité des assemblées communales (70 %) prennent leur décision avant 1922. Parfois le débat est vif à propos des étapes à franchir. Ainsi, à Dinan, le 14 juillet 1919, la municipalité a choisi d'ériger un cénotaphe provisoire sur la place Du Guesclin. Le groupe des anciens combattants refuse d'y déposer la gerbe prévue et fait route vers le cimetière où le président de l'association déclare au nom des « revenants du grand massacre [...] vouloir] détruire la guerre et toutes les causes de la guerre ».

D'initiative locale, l'édification du monument est cependant contrôlée par l'État. La commission artistique départementale veille au bon respect de... la laïcité ! La loi de 1905 est appliquée mais « interprétée ». Elle prévoit la stricte neutralité dans les lieux publics, mais le cimetière est toléré pour l'érection éventuelle d'un mémorial. Comme dans le Morbihan ou le Finistère, 70 % des monuments des Côtes-du-Nord ont une empreinte religieuse : une croix, un site au plus près de l'église.

Voté par le conseil municipal, approuvé par le Département, reste à financer le projet. La tâche est difficile pour les petites communes : 282 francs pour la plus démunie, Loc-Envel (35 000 pour Loudéac). Un tel écart rend illusoire une moyenne ; on peut estimer entre 1 000 et 3 000 francs le coût d'un monument standard. L'affaire est florissante, mais très concurrentielle. Dominant ce marché, Yves Hernot et Alain Le Goff ont construit soixante monuments dans le département. Les municipalités sont sollicitées aussi par des entreprises nationales qui pratiquent la vente du « Poilu » en métal choisi sur catalogue... Trois financeurs interviennent dans l'achat du monument : l'État, le conseil municipal, les citoyens qui participent à la souscription. L'édification du monument révèle la cohésion de la commune par l'établissement de la liste des morts et par l'épitaphe choisie. Dans les Côtes-du-Nord comme ailleurs, l'inscription des noms selon l'ordre alphabétique est très largement majoritaire. Elle est perçue comme l'affichage de l'égalité entre les

20. MÉVELLEC, Annick, CARRÉ, Bernard, « Les monuments aux morts des Côtes-d'Armor. Contribution à l'histoire de leur érection », *Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Bretagne*, t. LXXXVII, 2009, p. 309-357.

citoyens-soldats. Seuls huit des dix-huit soldats dits « fusillés pour l'exemple » ont vu leur nom ajouté sur le marbre ; les autres auraient-ils pour sanction l'oubli ?

Y. Lagadec intitule le cinquième chapitre de son livre « Bretonniser ». En bon connaisseur de son terrain de recherche, l'historien traque les signes de la « bretonnité ». Le premier est un manifeste d'intellectuels bretons qui veulent faire entendre leur voix dans ce moment d'édification. Yves Le Fevbre, dans *La Pensée bretonne*, conseille « d'éviter la lourdeur et la banalité ». La revue *La Bretagne touristique* créée en 1922 par Octave-Louis Aubert consacre vingt-trois articles à l'esthétique des monuments avant 1940. L'adéquation avec le milieu impose comme matériaux de référence le granit et la pierre de Kersanton dite « kersantite ». Au ressourcement à la nature s'allie le ressourcement au passé le plus ancien : menhirs et dolmens sont constitutifs de plusieurs mémoriaux. L'identité bretonne est, pour d'autres, maritime ; elle est représentée par douze groupes statuaire qui rendent hommage aux fusiliers-marins. La thématique des sculpteurs n'oublie pas la femme. Une dizaine d'entre elles est représentée en costume traditionnel et coiffe de deuil. Ces sculptures sont violemment critiquées par les nationalistes bretons, car « la femme bretonne se mêle à des considérations politiques, patrimoniales et esthétiques ». Ces commandes publiques permettent l'expression d'artistes tels Lenoir, Beaufils, ou Quillivic qui est l'auteur de vingt-deux monuments dans le nord du département...

La singularité départementale réside aussi dans le bilinguisme mesuré par Y. Lagadec dans les pages intitulées « Dire son deuil en breton ». La partie bretonnante des Côtes-du-Nord est formée par 180 à 185 communes ; seulement douze monuments ont une épitaphe en breton, dont trois monolingues, ce qui est peu comparé au Finistère où 64 des 289 monuments comportent une inscription en breton (48 sont exclusivement bretonnants) mais devient significatif au regard des deux seuls monuments en langue corse. Ces épitaphes ne sont pas différentes des inscriptions en français du point de vue du contenu. L'usage du breton atteste l'enracinement et l'entre-soi. La référence au pays, « *ar vro* », est floue ; mais le rituel qui se construit peu à peu autour du monument commémoratif en fait autant un outil d'intégration à la République qu'une nostalgique boîte à chagrin.

L'inauguration du monument aux morts est un temps fort que l'on peut suivre dans chaque commune dans l'abondante presse locale ou régionale ou grâce à la multiplication des cartes postales « événementielles ». La journée de la mémoire fait se succéder le rassemblement devant l'église, puis le cortège vers le monument aux morts où a lieu le dépôt des gerbes suivi de l'*Appel aux morts*. Vient le temps des discours à la mairie avant le repas qui inaugure la partie festive de la journée avant le bal. Ce rituel mis en œuvre très tôt, dès septembre 1919 à Kérity, pose les fondations de la commémoration de l'armistice du 11 novembre, officialisée en 1922 par sa promotion comme fête nationale.

L'histoire des monuments aux morts ne s'arrête pas à leur inauguration. La présence des élèves de l'école privée et de l'école publique tous les 11 novembre

confirme leurs enjeux symboliques. Leur intérêt pédagogique est mis en œuvre le 11 novembre 1939 à Saint-Brieuc : discours sobre et suppression de la fête, « sublime simplicité » peut-on lire dans *Le Moniteur des Côtes-du-Nord*. L'occupation brouille les cartes et le jeu des acteurs. Les Allemands cherchent à faire oublier le 11 novembre 1918 et limitent les accès aux monuments. Vichy tente d'utiliser le mythe du héros de Verdun, Pétain, alors que les Allemands réduisent drastiquement les cérémonies, avancées à la Toussaint. Dès le 11 novembre 1940, des Résistants de toutes origines défilent à Pléneuf-Val-André et marquent une minute de silence devant le monument aux morts. Le 11 novembre 1942, des tracts antiallemands sont diffusés devant celui de Guingamp et en 1943 des manifestations sont organisées ; trente incidents ou actions sont recensés pour cette année-là : par exemple, un drapeau tricolore est hissé sur le clocher de l'église de Loudéac par Yves Hugues et Jean Tilly. Dans les mois précédant la Libération, plusieurs manifestations font des commémorations aux monuments aux morts une célébration de la victoire française de 1918.

Décidé dès la sortie de la guerre, construit dans la première moitié des années 1920, inauguré sans délai, le monument aux morts communal est un devoir de mémoire. Édifié près de l'église, porteur d'une croix, tout de granit, le monument est un lieu de culte. Pavoisé tous les 11 novembre avec les trois couleurs, le monument est une affirmation patriotique.

Y. Lagadec déconstruit ce modèle, cet archétype et ses variantes, dans les quatre premiers chapitres où il étudie les étapes de l'édification des monuments costarmoricains. Il allonge le questionnaire dans les trois suivants en s'interrogeant sur une possible fonction nouvelle pour ces lieux de mémoire. À l'issue de cette riche enquête, on peut lui suggérer de participer au débat historiographique toujours ouvert sur les moteurs de l'intégration des Bretons à la République depuis les années 1880. Caroline Ford consacre une demi-page au rôle de la Grande Guerre dans ce processus : « La commémoration des soldats tombés à la guerre vint se greffer sur le culte des morts, si fort en Bretagne, et à l'observance religieuse traditionnelle, mais en vint aussi, de manière ironique, à symboliser à la fois le martyr de la Bretagne et ses liens avec la France²¹ ».

Didier GUYVARC'H

21. FORD, Caroline, *De la province à la nation. Religion et identité politique en Bretagne*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2018, p. 223.